



MERRIA DI FILICETU

Casa-Cumuna

20225 FELICETO

casacumunafilicetu@gmail.com

mairie.feliceto@orange.fr

Tél : 04.95.61.71.20

Code INSEE de la Commune : 2B112

Code SIREN de l'EPCI : 200073104

EPCI : CC de l'Ile-rousse Balagne

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Du 02 FEVRIER 2024 à 16H30

Présents : Gérard Francisci, Alain Nouvet, Dominique Leca, François Ambrosini

Gérard Chuine, Patrick Soavi.

Pouvoirs : PP D'Ornano

Absents : PP D'Ornano, JJ Cardelli, Damien Massoni, Yves-Marie Nobili, Isabelle Agati.

ORDRE DU JOUR session ordinaire

- .1. Modification Art 7 des statuts de la Communauté de Commune
- .2. Convention totem France 4G
- .3. Remboursement Office Foncier (délibération).
- .4. Adressage (devis plaque adresse aluminium + poteaux : 200 €)
- .5. Parkings vigne ou hangar
- .6. Finances
- .7. Décision du Maire.
- .8. Réfection route De St Roch
- .9. DM technique budget 2023 pour la vente terrain MURATI

Questions diverses :

-Demande Christian Bottalico. A RIMESSA

-Convention chats errants.

.1. Modification Art 7 des statuts de la Communauté de Commune

En gros, il s'agit de transférer la compétence de la gestion de l'approvisionnement des cantines a la comcom.

VOTES : 7 votes pour et Zéro contre.

- .2. Convention totem France 4G

Une demande a été faite par « totem France » d'autoriser l'installation d'un TOTEM 4 et 5 G en retrait du parking de E Cime, ce qui permettra de couvrir la totalité du village et une partie de la commune voisine de Nessa.

Une discussion s'en est suivie, qui concerne la proposition financière jugée trop basse de l'ordre de 1000€, qui est à renégocier, de même que la demande d'enfouissement de la ligne tout ou partie.

Voir si l'étude d'impact a été faite et disponible.

La décision finale sera du ressort du Maire, ce point n'est pas soumis au vote, point sera fait au prochain conseil Municipal.

- .3. Remboursement Office Foncier.

Les finances étant redevenues saines et le permettant, 50.000€ ont été provisionnés dans le cadre du remboursement partiel à l'office foncier. Nous devons avancer sur des demandes de subventions incluant l'achat des terrains, ainsi que sur les demandes de financements par les Banques ou la Cadec concernant ces projets, afin de ne pas perdre toutes les aides liées à ces projets.

- .4. Adressage (devis plaque adresse aluminium + poteaux : 200 €)

Dans le projet initial, il est prévu d'installer quelques poteaux pour la signalisation des lieux n'ayant pas de support mural. (Voir document annexé) [.Recap ADRESSAGE Chloe ALU.xlsx](#)

Les élus présents se sont exprimés eu égard aux explications de P-Paul représenté par Patrick, et souhaitent tout mettre en œuvre afin d'éviter ces poteaux, il est demandé de faire un point sur place afin de trouver des solutions alternatives.

Rdv doit être pris rapidement avec P-Paul, le Maire et François peuvent se rendre disponibles en fonction.

.5. Parkings vigne ou hangar

La convention de portage, afin d'obtenir les aides et les financements, prend fin en juin 2024, il y a lieu d'avancer rapidement maintenant sur les priorités afin d'être en mesure de proposer des projets concrets, les 240000€ concernent uniquement le projet de la vigne et du hangar propriété actuelle de l'officier foncier.

Devant le caractère d'urgence, il a été décidé dans un premier temps, de donner la priorité à la réfection d'une ruine principale et des travaux d'aménagement et de la création d'un ou deux appartements situés au-dessus du hangar.

Cela est en partie lié au fait que lorsque les travaux de réfection de la Mairie ainsi que des appartements locatifs, nous serons dans l'obligation de reloger les locataires actuels.

Le projet de la vigne ; doit faire l'objet d'une présentation lors d'une réunion à valider lors d'un prochain conseil Municipal, et d'un débat entre les élus car les avis sont partagés.

Il faut maintenant trouver les financements et monter les dossiers de demandes de subventions avant la fin de la convention sous peine de perdre toutes les aides.

- .6. Finances

Les comptes de gestion sont excellents, bien que le budget ne soit pas une obligation de dépense, il est encore possible de réaliser certains petits investissements.

.1. FONCTIONNEMENT DEPENSES :

Budget de 355 561.05 € et un réalisé de 240 917.17€ soit 67.8%

-Compte 011 charges à caractère général

BUDGET : 102036.71€ DEPENSES 56036.68€ SOIT 54.9%

Toutes les lignes sont en économies, il s'agit de ce que l'on appelle les frais de fonctionnement.

Compte 6061 fournitures non stockables essentiellement l'éclairage Général public et bâtiments communaux, nous sommes à 70.1% du budget.

-60631 Essentiellement des dépenses de fournitures pour 2800€ soit 55.4% du budget.

-615232 Réseaux ; essentiellement de l'entretien éclairage public 5000€.

Compte 012 Charges de personnel :

BUDGET 150200€ DEPENSES 121427.48€ SOIT 80.8%

En économie parce qu'il n'y a pas la charge de l'employé municipal à temps complet titulaire, par conséquence directe, économie en charges de sécu, URSSAF, retraite Ircantec et de prévoyance. il faut noter une aide dans les recettes

.2. RECETTES BUDGET 355 561.65€

REALISE 286 150.49€ SOIT 80.5% potentiel en attente de 69410.56€

Rubrique 73 ; Il est à noter une augmentation des recettes de +19063.15€ essentiellement Due à l'attribution de compensation et fonds départemental.

Rubrique 74 ; dotation solidarité rurale au global il reste à recevoir 6453.00€

.3. INVESTISSEMENT :

Dépenses : -budget 158153.60€ réalisé 49315.75€ soit 31.2%

Recettes ; Toutes les dotations ne sont pas encore rentrées

budget 163184.27 réalisé de 45596.52€ soit 27.90%

Il y a une amélioration en ce qui concerne les taxes d'aménagements

Budget ; 11763.84€ réalisé ; 13119.90€ + 11.5% cela commence à rentrer.

En conclusion, les finances sont bien saines et nous permettent d'envisager des dépenses raisonnées

.7. Décision du Maire.

Concerne le point n°2.

. 8. Réfection route De St Roch.

Après lecture des recommandations et avis ,Le devis présenté par l'entreprise TP Marc LECA, a été validé, ces travaux revêtent un caractère d'urgence et sont subventionnés à hauteur de 80%., avec une participation forfaitisée (minime) de la part de Mr et Me Laperche en tant que nouveaux riverains.

-Gérard Chuine signale la forte dégradation de la route du Poggio, à intégrer dans les travaux de réfection.

- .9. DM technique budget 2023 pour la vente terrain MURATI

Il s'agit d'une régularisation administrative suite à la vente d'un terrain pour Mr MURATI.

QUESTIONS DIVERSES ;

-Demande Christian Bottalico. A RIMESSA :

Une demande d'installation de chapiteau démontable a été faite, par christian, car l'activité de restauration a été perturbée régulièrement par le vent et la pluie.

Un projet doit être présenté et déposé rapidement, avec les dimensions, les matériaux choisis, l'emplacement exact, la surface occupée au sol, et le mode de fixation, **Le Maire et les élus, rappellent qu'il** y a un préalable à cette de demande qui est de devoir valider et signer la convention, régulariser la location financière , fournir tous les ans l'attestation d'assurance , et l'obligation des 2 jours de formation pour l'autorisation de servir des boissons alcoolisées.

-Convention chats errants.

Une convention a été signée par la Mairie avec un organisme afin de faire castrer les chats errants et éviter leur prolifération dans le village.

Fin de réunion

Compte rendu validé par le Maire le 18/02/2024 et diffusé à l'ensemble des administrés par mail, Facebook casa Cumuna Filicetu « Ufficiale », plus affichage en Mairie.

Prochaine réunion date à déterminer par le Maire

*_Secrétaire de séance et Rapporteur ; **Patrick SOAVI***

-Ecrivez-nous : casacumunafilicetu@gmail.com

-Retrouvez nous sur : <https://feliceto-filicetu.com/>

-Abonnez-vous sur : [Facebook : Casa Cumuna Filicetu « Ufficiale »](#)